

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES
DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT
DE ROUEN
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 10 JUIN 2020
DELIBERATION N°06**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 04 juin 2020
- Nombre de membres en exercice : 63
- Quorum (ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 21
- Nombre de membres présents : 18
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir (ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 24
- Nombre de membres absents et excusés : 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200610-C2020061006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2020

Affichage : 17/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**FINANCES
TARIFS 2020
MODIFICATIONS DE LA GRILLE TARIFAIRE
APPROBATION**

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de modification sous forme de complément à la délibération n°5 du 12 décembre 2019 relative aux tarifs 2020 porte sur les points suivants :

1/ Depuis 2017, le SMEDAR a ajusté au plus près sa politique tarifaire afin de travailler de façon toujours plus concertée avec Valenseine, notamment sur la question des DIB.

En 2018, un nouvel ajout a eu lieu dans la grille tarifaire créant un palier à 37 800 tonnes. Les tonnes au-delà de ce palier sont facturées à 55,00 €/tonne au lieu de 76.89 €/tonne. Cette distinction correspondait aux attentes du SMEDAR en termes de gestion du flux des apports de DIB.

Courant 2019, et en rapport avec le nouveau marché d'exploitation de l'UVE qui prévoit notamment la possibilité de mettre en balles les OM, le palier a été revu de façon plus pertinente et porté à 47 500 tonnes.

En 2020, dans un contexte de reprise des apports des entreprises, le tarif de la 2^{nde} tranche a été porté à 58.00 €/tonne. Cette tendance se confirme.

C'est pourquoi je vous propose de modifier le palier actuel et de le passer de 47 500 tonnes à 54 100 tonnes, sans toucher aux tarifs auxquels ils se rapportent.

2/ Conformément aux termes de la convention d'entente conclue en mars 2018 entre le SMEDAR et le SMDO, la conférence de l'entente a été réunie en vue de la conclusion d'une convention d'application portant sur le traitement par le SMEDAR de refus de tri issus du centre de tri du SMDO à Villers-Saint-Paul (traitement par incinération à l'UVE Vesta).

A ce titre, ils entrent dans la catégorie « Refus de tri des collectivités extérieures » pour lequel le tarif qui vous est proposé est de 85.00 €/tonne (hors taxe, hors TGAP et hors taxe communale d'incinération).

3/ Le Smedar a renouvelé la totalité de son parc de bacs DASRI (appelés aussi bacs GE) afin de répondre aux demandes de la DREAL.

Lesdits bacs ont été mis à la disposition de Valenseine (pour ses collecteurs) sans contrepartie financière.

Afin de responsabiliser les collecteurs au bon entretien de ces bacs et de maintenir son parc, le Smedar met en place un tarif de remplacement des bacs cassés.

Ce tarif serait de 419.00 € HT/bac.

La Commission de finances du 10/06/2020 ayant rendu un avis favorable, il est proposé d'adopter les modifications ci-dessus énoncées.

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 Juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, approuve :

- La modification du palier à 54 100 tonnes dans la grille tarifaire ci-après,

- La création du tarif « refus de tri des collectivités extérieures » (85.00 €/tonne (hors taxe, hors TGAP et hors taxe communale d'incinération) pour les tonnages issus du centre de tri du SMDO, dans le cadre du projet de convention d'application approuvé par la Conférence d'entente du 10/03/2016,

- La création d'un tarif de 419,00 € HT/bac applicable à la SEM Valenseine en cas de casse de bacs DASRI.

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la facturation des tonnages de juillet 2020.

Nombre de suffrages exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY

Grille tarifaire 2020 - Comité du 10 juin 2020

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité
Incinérables :								
<i>Ordures Ménagères</i>								
- Transport/Traitement	95,76 €	la tonne			83,65 €	la tonne		
- Transport/Traitement (Dieppe 2e année lissage)	94,89 €	la tonne						
- Transport					26,92 €	la tonne		
<i>DASRI</i>								
- Traitement					110,00 €	la tonne		
<i>Autres incinérables</i>								
- Traitement 1			80,30 €	la tonne	76,89 €	la tonne jusqu'à 54100	84,61 €	la tonne
- Traitement 2					58,00 €	la tonne à partir de 54101		
- Refus de tri et Omr en provenance de collectivités extérieures							85,00 €	la tonne
- Transport			100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation								
					(appelés DIB pr Valenseine)			
- TGAP incinérables (hors DASRI)					selon taux en vigueur en 2020			
- TGAP DASRI					selon taux en vigueur en 2020			
- Taxe Communale					1,50 €			
Non incinérables								
- Traitement	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne
- Transport	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP non incinérables					selon taux en vigueur en 2020			
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
Déchets Verts								
- Traitement	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne
- Transport	/		100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- Transport par camion grue ou remorque			30,00 €	la tonne				
- Transport tontes apportée en méthanisation			32,16 €	la tonne				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation								
Recyclables								
- Traitement					151,50 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation								
Gravats								
- Traitement			4,06 €	la tonne	31,84 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
- Transport & traitement							31,84 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
DDS : Transport & Traitement								
- solvants chlorés et non chlorés			493,00 €	la tonne				
- Peintures, vernis, encores et colles			501,00 €	la tonne				
- Acides et bases			816,00 €	la tonne				
- Produits phytosanitaires			1 615,00 €	la tonne				
- Produits des laboratoires			4 910,00 €	la tonne				
- Aérosols			1 170,00 €	la tonne				
- Huiles et corps gras végétaux			293,00 €	la tonne				
- Produits chimiques dangereux			1 000,00 €	la tonne				
- Radiographies			456,00 €	la tonne				
- Combustibles solides			2 019,00 €	la tonne				
- Extincteurs			1 800,00 €	la tonne				
- Emballages vides souillés (EVS)			750,00 €	la tonne				
- Filtres à huile			500,00 €	la tonne				
- Bouteilles de gaz			75,00 €	la palette				
- TGAP sur les DDS					selon taux en vigueur en 2019 = 12,94€/tonne			
Amiante								
- Traitement			143,35 €					
- Transport (enlèvement Big Bag)			244,87 €					
- Fourniture sac Big Bag			112,85 €					

Prestations :	
<i>Caissons</i>	
- Location	148,02 € le mois
- Location	7,90€ par jour
- Manipulation dimanche/jour férié	52,40€ par prestation
<i>Non conformités</i>	
- Refus tontes apportées en méthanisation	138,55 € forfait
- Evacuation déchets verts non conformes	96,05 € forfait
- Refus de benne	201,82 € forfait
- Défaut de chargement	321,52 € forfait
- Rechargement déchets non conformes	189,83 € forfait
<i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé (nouveau taux du marché fin 2016)</i>	
<i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchetteries</i>	
Transports	
- Transport par camion grue ou remorque (tous flux)	30,00 € par tonne
- Transport par camion grue avec pesée embarquée	59,33 € par tonne
- Transport par camion hydraulique	122,26 € par rotation
Divers	
- Vente mâchefers	0,00 € la tonne
- Vente compost en vrac	1,86 € la tonne
- Vente de compost en sac	2,17 € le sac
- Vente biomasse	9,13 € la tonne
- Réparation conteneur DASRI	91,12 € forfait
- Remplacement d'un conteneur DASRI	419,00 € l'unité
- Double pesée sur un site du SMEDAR	5,80 € la prestation
- Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré	750,00 € par jour par équipement
- Transfert de déchets à la chargeuse	8,50 € la tonne
- Tassage des déchets dans les bennes	675,00 € le mois
- Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur site	263,97 € forfait
- constat radioactivité	22,20 € la tonne